



Date :

N° du dossier :

Autorisation de précompte

Je soussigné :

NOM, Prénom :

N° CIN :

Numéro de la pension de retraite :

- 1- Autorise la CMR à communiquer à la FOS-AGRI la quotité disponible au précompte sur ma pension de retraite n°
- 2- Autorise la CMR à retenir, au profit de la FOS-AGRI un précompte mensuel selon le barème des cotisations d'adhésion arrêté par la FOS-Agri conformément à ses dispositions réglementaires
- 3- Adhère à la FOS-Agri pour une année minimum avec tacite reconduction d'année en année
- 4- Notifie une demande de fin d'adhésion à la FOS-Agri au moins 3 mois avant la fin de l'année

Dans le cas où la quotité disponible au précompte deviendrait insuffisante ou nulle ou dans le cas de suspension du paiement de ma pension, la CMR sursoit au précompte. Elle reprend le précompte initialement fixé dès que la quotité disponible de la pension redevient suffisante pour en couvrir le montant.

Si au bout de 3 mois, la quotité disponible au précompte restera insuffisante ou nulle ou dans le cas de suspension du paiement de ma pension, la FOS-Agri sera dans l'obligation de suspendre tous les droits de bénéfice des prestations.



Signature légalisée du bénéficiaire
(Précédée de la mention : < lu et approuvé >)

